

Réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2020

compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M Daniel BOUFFARD signale la grande dangerosité de la Route des Bords de Sèvre où la limitation de vitesse à 50 km/h n'est pas toujours respectée et où piétons, cyclistes, pêcheurs et automobilistes doivent cohabiter sur une voie relativement étroite et en bordure de sèvre. Il demande si un projet de déviation est toujours d'actualité entre « Préplot » et le camping de la Venise Verte

Réponse de M Dominique GIRET : le projet de déviation imaginé par le Département dans le cadre du « plan vélo » a été abandonné il y a de nombreuses années.

Il est indéniable que cette voie est très dangereuse, notamment en période estivale où elle draine un flux de touristes important. Des contacts seront pris avec le Département pour voir si des aménagements de sécurité supplémentaires sont envisageables.

M Jean-Marie BONNAUD : souhaiterait savoir si la réfection du revêtement des « chemins de brouettes » et notamment celui qui relie la rue du Marais à l'hôtel-restaurant « le Central » est prévu car il est difficilement praticable.

Réponse de M Dominique GIRET : ces travaux font partie d'une liste mise à la réflexion des élus. Ils s'inscriront probablement dans un programme global de réhabilitation et de valorisation de ces venelles qui font partie de l'identité patrimoniale de la commune.

Mme BONNAUD demande si la terrasse de l'ancien restaurant « les Conches », rue du Colombier, ne pourrait pas être supprimée car elle est inesthétique voire dangereuse

Réponse de M Dominique GIRET : il faut dans un premier temps vérifier si elle est implantée sur le domaine public de la commune. Si tel n'est pas le cas, la commune contactera le propriétaire pour envisager sa démolition.

Mme BONNAUD détient des panneaux sur lesquels sont inscrites des citations. Elle se propose de les mettre à la disposition de la commune pour les installer dans certains lieux du centre-bourg : espaces verts, jardin, bâtiments....

Réponse de Madame le Maire : elle remercie Mme BONNAUD de cette proposition et reconnaît que c'est effectivement une idée originale et très intéressante qui mérite d'être approfondie. Les élus concernés reprendront donc contact très prochainement avec Mme BONNAUD

Mme Nicole BERNARD de la part de M Patrice HULEUX souhaite avoir des précisions sur le policier municipal : sa rémunération, ses horaires, son emploi du temps, ses attributions, le coût de fonctionnement du service et l'utilité de ce poste sur la commune.

Réponse de M Fabrice BERJONNEAU : la réglementation interdit de divulguer les données à caractère privé concernant les agents de la collectivité, dont leur rémunération.

En ce qui concerne ses horaires de travail et son emploi du temps, il occupe un poste à temps complet avec des horaires de travail différenciés hiver/été. La communication de son emploi du temps précis et de ses horaires de travail n'est pas souhaitable pour maintenir « un effet de surprise » quant à sa présence sur la commune.

Ses attributions sont très larges. Elles comprennent des missions judiciaires et sécuritaires : maintien de l'ordre, surveillance du territoire, circulation et stationnement, application des arrêtés du Maire, surveillance des manifestations, police de l'urbanisme (contrôle des déclarations, autorisations, travaux, affichages...), police de l'environnement (règlements relatifs au classement « site classé du Marais Poitevin », Natura 2000, Parc Naturel Régional), chiens dangereux, enquêtes de proximité...

Il intervient également pour les opérations funéraires, il gère et surveille les occupations du domaine public y compris les autorisations fluviales, il intervient pour la surveillance et la gestion

de l'aire de camping-cars. Il est responsable administrativement du Plan Communal de Sauvegarde, les dossiers accessibilité et sécurité des établissements recevant du public (ERP)... Enfin, quant à son utilité, non seulement ce poste est indispensable dans une commune telle que Coulon mais l'extension du service serait souhaitable peut-être en partenariat avec les communes voisines.

Le temps imparti étant épuisé, Madame le Maire clos ce « quart d'heure citoyen ».